

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 MAI 2016

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Mode de contribution aux  
syndicats intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 17 mai 2016  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 13 mai 2016  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 mai 2016

Pour le Maire,  
Par déléation,  
Le Directeur Général  
des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille seize, le 12 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 mai deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUNET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur PIVERT à Monsieur PRIOX  
Madame RICHARD à Madame BOUTIN  
Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY  
Madame PEUGNET à Monsieur ROUSSEAU  
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER  
Monsieur MIGEON à Madame de CIDRAC  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS

**Etait absente :**

Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Madame ANDRÉ

**OBJET** : MODE DE CONTRIBUTION AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le financement des syndicats intercommunaux est assuré par des contributions budgétaires des villes et/ou par des contributions fiscalisées.

En 2015, l'appartenance de la Ville à une communauté d'agglomération a entraîné le transfert de la fiscalité professionnelle de la Ville et des syndicats intercommunaux au profit de la structure intercommunale.

Afin de ne pas transférer cette charge sur la fiscalité ménage, la Ville a modifié le mode de contribution aux syndicats en continuant de fiscaliser la part ménage existante et en budgétisant sur la ville l'ex-part professionnelle, soit 958 853 €.

En 2016, la Ville propose de maintenir au même niveau sa part de participation aux charges des syndicats auxquels elle adhère pour un montant total de 341 678 € :

- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA),
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM),
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS),
- Le Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication de Saint-Germain-en-Laye (SIDEKOM),
- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion de la Piscine (SICGP).

Par ailleurs, la Ville a déjà inscrit au budget primitif pour 2016 la part des syndicats de compétence intercommunale (SIDRU et SIVOM pour l'aire des gens du voyage) concernant les charges imputables à Saint-Germain-en-Laye, soit 617 175 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le mode de contribution de la Ville aux syndicats intercommunaux comme suit :

	<b>Part budgétisée 2016 Prise en charge sur le budget communal</b>	<b>Part fiscalisée 2016 Recouvrées sous forme d'imposition auprès des administrés</b>
SIA	31 298,00 €	192 067,55 €
SIVOM (*)	204 223,00 €	1 259 461,15 €
SIABS	-	32 916,00 €
SIDEKOM	8 150,00 €	50 016,69 €
PISCINE	98 006,00 €	601 459,00 €
<b>total</b>	<b>341 678,00 €</b>	<b>2 135 920,40 €</b>

(\*) hors aire d'accueil des gens du voyage

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

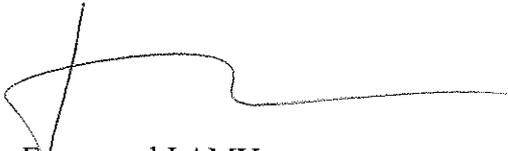
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL votant contre, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant,

APPROUVE le mode de contribution de la Ville aux syndicats intercommunaux telle que définie dans le tableau ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye